



# AVIS PUBLIC

## **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 212-2022 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 212-2022;

**QUE** le règlement numéro R 212-2022 a pour objet de remplacer le *Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux* de la Municipalité de Saint-Athanase, notamment, en ajoutant une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal;

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 mai 2022, jour de sa publication.

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 12<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2022;

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10h00 et 11 heures le douzième jour de mai 2022, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) .

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce douzième jour de mai 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc' with a stylized flourish at the end.

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier